



23 JUL 2024

TERMES DE REFERENCE

REALISATION DU CADASTRE PETROLIER

**Mission de réalisation du cadastre pétrolier et le coaching des ingénieurs du Ministère du Pétrole, des Mines et de la Géologie pour la prise en main du projet**

**1. Contexte**

Le Ministère du Pétrole, des Mines et de la Géologie est le premier responsable de la promotion, la valorisation et le contrôle de gestion des ressources pétrolière de la République du Tchad.

Le cadastre pétrolier est un outil incontournable de contrôle et de promotion de l'industrie pétrolière de chaque pays. Celui pétrolier actuel ne met pas en valeur tout le potentiel en hydrocarbures dont regorge notre pays. Il ne représente que les limites de blocs et le tracé des pipelines.

Le Ministère du Pétrole, des Mines et de la Géologie souhaite développer et améliorer le cadastre pétrolier pour représenter fidèlement le grand potentiel des blocs pétroliers du Tchad.

Le Ministère du Pétrole, des Mines et de la Géologie souhaite s'attacher les services d'une société pétrolière pour la réalisation du projet du cadastre.

**2. Objectif Général**

Cette prestation de services vise à mettre à la disposition du Ministère du Pétrole, des Mines et de la Géologie et à toutes ses sociétés sous-tutelle un outil de travail puissant d'une part pour la promotion et la valorisation des ressources pétrolières du Tchad, d'autre part pour doter les ingénieurs du Ministère de la technicité et du savoir-faire nécessaire pour la gestion future du cadastre pétrolier en interne.

En guise d'expertise, il est attendu des présentes prestations de service des éléments de réponses techniques sur les besoins suivants :

- Réaliser le projet du cadastre pétrolier sur une solution logicielle adéquate qui sera mise à la disposition du Ministère du Pétrole, des Mines et de la Géologie ;
- Le projet du cadastre pétrolier doit représenter fidèlement tous les blocs pétroliers du Tchad avec des distinctions en couleurs pour reconnaître les blocs attribués dans le cadre des Autorisations Exclusives de Recherche (AER) et les blocs libres ;
- Représenter les grandes infrastructures pétrolières du pays telles que la raffinerie de Djarmaya, les pipelines, et les dépôts pétroliers ;
- Le projet cadastre doit aussi représenter les projets pétroliers en cours avec des distinctions des couleurs des projets déjà réalisés ;
- Le projet du cadastre doit aussi représenter les concessions allouées aux sociétés pétrolières pour exploitation dans le cadre des Autorisation Exclusive d'Exploitation (AEE) ;
- Le Ministère souhaite que le cadastre pétrolier en question fasse apparaître toutes les informations sur les données pétrolières acquises dans chaque bloc depuis le début des efforts et grands travaux de recherche au Tchad, il y a plus de soixante (60) ans. Les données pétrolières en question sont les données sismiques 2D et 3D, les coordonnées des puits forés, le type de chaque puits (exploration, délinéation, production, injection, boubier ...) ;
- Le projet du cadastre doit aussi représenter et montrer les informations sur le potentiel en pétrole et en gaz de chaque bloc (les réserves en place) et les quantités déjà produites (l'historique de production) et les réserves qui restent encore à produire ;
- Dans le cadre de sa politique de renforcement des capacités techniques de ses ingénieurs, le Ministère du Pétrole, des Mines et de la Géologie attend de la société prestataire de services de former et de transférer le savoir-faire de la réalisation du cadastre pétrolier à 15 ingénieurs au minimum du Ministère durant une session de formation de deux semaines.

### **3. Objectif Spécifique**

Le Ministère du Pétrole, des Mines et de la Géologie accorde un intérêt particulier à la réussite et la continuité du projet à long termes. La société prestataire devra plus spécifiquement assurer un accompagnement pendant une année et répondre aux besoins du Ministère en apportant des modifications ou des explications sur méthode de travail pour l'utilisation du projet du cadastre pétrolier.

### **4. Méthodologie**

Compte tenu de la grande importance du projet, le Ministère souhaite un travail en étroite collaboration avec la société prestataire afin de garantir la réussite du projet tout en s'assurant que le résultat réponde aux exigences du Ministère.

Pour cela nous retenons la méthode de travail suivante :

- Une analyse des données et des documents du Ministère par le prestataire pour collecter toutes les informations nécessaires à la réalisation du projet.
- La société prestataire doit mettre en place et en communiquera la liste des documents et des données à consulter et demander l'organisation de visites de sites en cas de besoin.
- La société prestataire pourra utiliser les informations et données dont disposent les équipes techniques du Ministère dans le respect des règles de confidentialité.
- Le Ministère pourrait porter des demandes de la société prestataire auprès des sociétés partenaires pour les besoins de la réalisation du projet du cadastre pétrolier.

### **5. Organisation du travail**

Le Ministère désignera un représentant qui suivra la réalisation du projet. Des échanges seront assurés avec la société prestataire pour s'assurer que toutes les attentes du Ministère sont prises en compte. Au moins une présentation technique au cours de la réalisation du projet doit être assurée pour rendre compte de l'avancement des travaux.

### **6. Livrables attendus**

Le Ministère attend de la réalisation des prestations, un cadastre pétrolier utilisable et exploitable sur ordinateur, un rapport en format PDF et papier détaillant tout le travail réalisé et éventuellement des recommandations du Ministère pour la meilleure prise en main du projet.

La société prestataire doit aussi fournir un rapport sur le déroulement de la formation des ingénieurs du Ministère avec une appréciation de la maîtrise de chaque ingénieur et son classement par rapport aux autres ingénieurs.

### **7. Documents à consulter**

Les cartes du cadastre pétrolier actuel ;  
 Les informations sur les blocs et les pipelines ;  
 Autres documents pertinents identifiés par les équipes techniques du ministère.

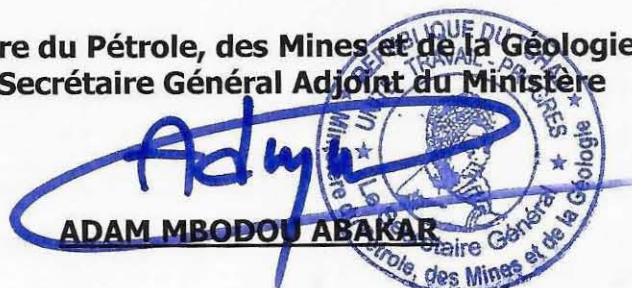
### **8. Date de mission et délais de réalisation**

La société prestataire doit démarrer la réalisation du projet dès la conclusion du contrat projet. Les délais de réalisation ne doivent pas dépasser pas trois (3) mois à partir de la date de démarrage.

### **9. Budget**

(A déterminer)

**La Ministre du Pétrole, des Mines et de la Géologie**  
**P.O Le Secrétaire Général Adjoint du Ministère**



**ADAM MBODOU ABAKAR**